

## Annexe 2

### Conditions générales de vente de la formation professionnelle

#### Préambule

L'organisme prestataire : OFFICES DE TOURISME VENDÉE (Union Départementale), domicilié 45 boulevard des Etats-Unis, 85000 La Roche sur Yon, représenté par son président Jacques BECKER, enregistré SIRET n° 311 976 542 00028 et déclaré Organisme de Formation sous le n° 52 85 01719 85, propose des sessions de formation aux professionnels du tourisme, dont les offices de tourisme de Vendée.

Chaque formation proposée possède un thème, une date, un lieu, un objectif, un programme, le public visé, les prérequis et le nombre minimum de stagiaires nécessaires, un tarif adhérent/non adhérent à OTV, le nom de l'intervenant et la structure dont il émane.

#### Inscription

L'inscription du stagiaire est prise en compte à réception du bulletin d'inscription via le formulaire en ligne, et ce avant la date limite indiquée pour chaque formation. En cas d'inscription tardive, le stagiaire est alors mis sur liste d'attente, en effectuant sa demande par voie électronique auprès d'OFFICES DE TOURISME VENDÉE.

A l'exception d'une participation à un atelier gratuit, une convention de formation professionnelle est adressée au stagiaire, qui s'engage à assurer sa présence aux dates, lieux et heures prévus sur celle-ci. Une confirmation à valeur de convocation lui est adressée les jours précédant la formation.

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes GCV, ainsi que celles du règlement intérieur (annexe1).

#### Dispositions tarifaires

La structure signataire, en contrepartie de l'action de formation réalisée, s'engage à verser à l'organisme prestataire OTV, sous présentation d'une facture, la somme correspondant aux frais de formation 'adhérent' ou 'non-adhérent', soit pour l'année en cours :

- 120,00€ nets de TVA par stagiaire pour 7 heures de formation (adhérent)
- 170,00€ nets de TVA par stagiaire pour 7 heures de formation (non-adhérent)
- 100,00€ nets de TVA par stagiaire pour 4 heures de formation (adhérent)
- 140,00€ nets de TVA par stagiaire pour 4 heures de formation (non-adhérent)
- 385,00€ nets de TVA par stagiaire pour 7 heures de formation EN LANGUE (adhérent)
- 490,00€ nets de TVA par stagiaire pour 7 heures de formation EN LANGUE (non-adhérent)

#### Paiement

Le paiement est à adresser à OFFICES DE TOURISME VENDÉE, 45 bd des Etats-Unis, 85000 LA ROCHE SUR YON, à réception facture ou préciser la date du mandat le cas échéant. Chèque à l'ordre d'OTV ou mandat. Demandez le RIB au 02 51 47 71 05.

#### Annulation

- Du fait du stagiaire ou de sa structure : Elle doit intervenir par écrit à l'organisme de formation. Toute annulation après la date limite d'inscription sera facturée le prix total dû pour 1 journée de formation. Tout cas de force majeure sera étudié.
- Du fait de l'organisme de formation : Sauf circonstances exceptionnelles ou insuffisance de participants, les sessions de formation seront confirmées. L'article L 6354-1 du Code du Travail prévoit qu'« en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation confirmée, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait ».

#### Facturation

Une facture acquittée sera transmise au stagiaire après sa formation, selon l'état de son paiement, ainsi qu'une attestation de formation en fin de session.

#### Juridiction

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de la Roche sur Yon sera seul compétent pour régler le litige.



**OFFICES DE TOURISME VENDÉE (Union Départementale)**

Structure agréée par Certisud pour le contrôle des meublés dans le cadre du classement en étoile(s)

Activité de prestataire de formation déclarée sous le n° 52 85 01719 85 et validée Datadock

N° SIRET 31197654200028 – Code APE/NAF : 7990Z – Association non assujettie à la TVA

45 bd des Etats Unis - 85000 LA ROCHE-SUR-YON

☎ 02 51 47 71 05 – annesophie@otv85.fr – www.otv85.fr